

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 23
Présents : 18
Votants : 21

N° ordre
20-86

N° ordre dans la séance :
DE-15122020-04

Date de la convocation :
08/12/2020

Date de l'affichage :

16 DEC. 2020

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2020

L'an deux mille vingt et le quinze décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de Culoz, sous la présidence de Monsieur ANDRE-MASSE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs : Franck ANDRE-MASSE Maire, RAVIER Danielle, GUILLAND Marc, PETITE Anne-Laure, Robert VILLARD Adjoints, Christelle MARCHAND, GERRA Dominique, BRAVI Nadine, GUILLERMET Sylviane, DI PAOLO Frédéric, MOUTOT Mickaël, GLEYZE Déborah, DRAPIER Thierry, TREBOZ David, TRABALZA Joëlle, MONTEIRO Loïc, ROSSI Hélène, BOUVIER Christelle, conseillers

Absents : FELCI Claude (procuration à Marc GUILLAND), VALTON Emilie (Procuration à Monsieur Franck ANDRE-MASSE), Thierry CURTELIN (procuration à Madame Christelle BOUVIER), SCALMANA Dominique, CHAPMAN Katerina

Secrétaire de séance : Anne-Laure PETITE

OBJET : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU COMITÉ CONSULTATIF DES MARAIS DE LAVOURS (1 titulaire – 1 suppléant)

Monsieur le Maire rappelle que lors de sa séance en date du 26 mai 2020, le Conseil municipal a désigné des représentants au sein des organismes extérieurs. Il précise qu'il convient de désigner également des représentants au sein du Comité Consultatif des Marais de Lavours (1 titulaire – 1 suppléant).

CONSIDERANT que les conseillers d'opposition ne désirent pas proposer de candidats,

CONSIDERANT que l'ensemble des conseillers municipaux désire voter à main levée,

Monsieur le Maire propose de désigner les délégués suivants auprès du Comité Consultatif des Marais de Lavours :

- Claude FELCI Membre titulaire
- Frédéric DI PAOLO Membre suppléant

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, la majorité avec 2 abstentions :

DECIDE de désigner les représentants de la commune comme annoncé précédemment, au Comité Consultatif des Marais de Lavours.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Le Maire
Franck ANDRE-MASSE